



L'obligation pour le bailleur d'installer un ou plusieurs détecteurs de fumée est obligatoire mais non sanctionnée par les textes hormis le code pénal

Actualité législative publié le 31/12/2022, vu 1236 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

L'obligation pour le bailleur d'installer un ou plusieurs détecteurs de fumée est obligatoire mais non sanctionnée par les textes hormis le code pénal

Code pénal, dila, légifrance :

Article 221-6

Version en vigueur depuis le 19 mai 2011

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 185

Le fait de causer, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'[article 121-3](#), par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, la mort d'autrui constitue un homicide involontaire puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

En cas de **violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité** imposée par la loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024042647

DE PLUS :

<https://www.anil.org/documentation-experte/analyses-juridiques-jurisprudence/analyses-juridiques/analyses-juridiques-2010/obligation-dinstaller-des-detecteurs-de-fumee-dans-les-logements/>

<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150315474.html>

<https://www.capital.fr/immobilier/detecteur-de-fumee-que-risque-t-on-a-ne-pas-installer-1341683>

<https://www.gererseul.com/jurisprudence-un-bailleur-condamne-pour-defaut-de-detecteur-de-fumee/>

FORUM :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/locations-meublees/propos-trou-dans_152606_1.htm?message=506488